



Formations 2012

Formations inter établissements et services

Secteurs social, médico-social

Protection de l'enfance, difficultés sociales, handicap, dépendance

Conseillers techniques intervenants :

- Jean-Yves Broudic, sociologue, psychanalyste
- Pascal Dréano, éducateur spécialisé, ancien directeur d'établissement
- Rachelle Le Duff, démographe, chargée d'études

CREAI de Bretagne
2 B rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES

Tél : 02 99 38 04 14 – Fax : 02 99 63 41 87

Mail : creaibretagne@cegetel.net - Site : www.creai-bretagne.org
N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Intitulé de la formation	1. Méthodologie du projet individuel	2. L'évaluation des situations de handicap : présentation de la CIF et du GEVA et articulation avec les outils des établissements et services	3. Le projet d'établissement ou de service	4. De la prévention de la maltraitance à la bientraitance : pratiques professionnelles et attentes institutionnelles	5. Prévenir /réduire le risque d'usure professionnelle	6. L'accueil temporaire en établissement pour personnes handicapées	7. Intervention auprès des personnes en situation de handicap psychique
Contexte	La notion de projet individuel est devenue un élément essentiel de tous les accompagnements des usagers des services et établissements sociaux et médico-sociaux, surtout depuis les lois de 2002 et 2005. Elle est liée maintenant à la notion de contrat, ainsi qu'à celle de référence. Elle concerne tous les professionnels de tout service et établissement social ou médico-social. A partir de cette notion s'organisent les échanges entre différents professionnels à propos de la situation et du parcours d'une personne et leurs regards croisés sur une problématique, ce qui renvoie au mode d'organisation (réunion de synthèse) et aux compétences et références des différents intervenants.	La définition du handicap introduite par la loi 2005-102 a pour conséquences juridiques de mettre en place une évaluation pluridisciplinaire, prenant en compte les besoins de la personne et de son environnement dans une conception large du droit à compensation. Le GEVA, guide d'évaluation multidimensionnelle réglementaire des MDPH, constitue un support d'observation qui permet de repérer les limitations d'activités et des obstacles et facilitateurs à la participation sociale des personnes. L'appropriation de ce guide par les professionnels qui accompagnent les enfants et adultes en situation de handicap est essentielle. En effet, le partage par les différents professionnels d'un langage commun au service de l'observation peut contribuer à une meilleure cohérence et continuité d'information au service du projet de vie des personnes en situation de handicap.	Les dispositions juridiques relatives à l'organisation de l'action sociale et médico-sociale rendent obligatoire pour chaque établissement ou service soumis à autorisation, l'élaboration d'un projet d'établissement ou de service puis son actualisation régulière. En référence aux droits des usagers et aux principes de bonne gouvernance, cette démarche a visées prospective, fédérative, stratégique et opérationnelle, s'inscrit en cohérence avec le processus d'amélioration continue de la qualité. Le projet d'établissement ou de service devient dans ses conditions un des principaux outils de régulation et de dirigeance institutionnelle.	Les pouvoirs publics mettent l'accent régulièrement sur la prévention des risques individuels et collectifs au sein des ESSMS à travers de la publication de références de bonnes pratiques professionnelles par l'ANESM, d'instructions ou de circulaires ministérielles... Les professionnels doivent donc rendre compte des aspects les plus difficiles de leurs pratiques et des actes les plus complexes avec les usagers et doivent pouvoir les analyser régulièrement. Cette exigence est à resituer dans une politique globale de bientraitance et de gestion des risques, reliant : la promotion de l'autonomie des personnes, la prévention des risques de maltraitance, la prévention de risques psycho-sociaux pour les professionnels. En visant une amélioration continue de la qualité des interventions, une telle perspective revient à privilégier une approche complexe associant analyse, mémoire et évaluation de la prise de risque.	L'exercice professionnel individuel et collectif auprès de publics en difficulté ou handicapés dans un établissement ou service expose les intervenants à un risque d'ordre psychosocial dès lors qu'ils éprouvent des conflits non résolus. Dans ces contextes, il est nécessaire : - D'inciter à l'interconnaissance et la complémentarité entre professionnels encadrement inclus ; - De favoriser la communication ascendante et descendante ; - D'inscrire des pratiques d'échanges et d'analyse des pratiques dans une démarche de renforcement de compétence individuelle et collective.	Défini par le décret du 17 mars 2004, l'accueil temporaire répond aux attentes de personnes en situation de handicaps et de leurs aidants en proposant une alternative à l'accueil permanent en établissement. Toutefois, cette modalité reste encore un dispositif récent et peu connu. Il offre une diversité de formules d'accueil (de jour, de nuit, en continu, en séquentiel...) qui conduit à adapter les pratiques des professionnels, généralement formés et habitués à exercer un accompagnement sur la longue durée dans le cadre d'accueils fortement institutionnalisés. Cette diversité qu'offre l'accueil temporaire engage à envisager différemment, tant dans les démarches que dans les techniques, les modalités d'accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants, et constitue une opportunité pour enrichir et dynamiser la réflexion interne des équipes des établissements.	La loi de 2005 qui reconnaît réglementairement le handicap psychique vient entériner et renforcer une évolution antérieure du rapport entre la maladie mentale et la société. Cette reconnaissance va produire encore des effets importants dans le champ social et médico-social, du fait de la présence croissante de ces publics dans ses services et établissements. Cette évolution se traduit par la création de services ou établissements spécifiques (SAVS, ESAT...); elle interroge les modalités d'intervention des professionnels des structures existantes; et elle met au premier plan les modalités de travail entre les professionnels des différents champs, du sanitaire, du social et médico-social.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux relatifs à l'individualisation des accompagnements et des prises en charge ; - Définir des méthodologies propres à la définition du projet individuel des usagers ; - Se donner des outils pour analyser les problématiques des personnes ; - Mieux articuler les approches sociale, éducative, clinique, psychique ; - Travailler sur les limites des interventions et sur les paradoxes qui leur sont inhérents ; - Analyser la place des usagers dans la définition du projet individuel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre sensibilisé au sens et à la fonction de l'évaluation des situations de handicap dans l'accompagnement de la mise en œuvre du projet de vie de la personne handicapée et la compensation des conséquences du handicap ; - S'approprier le vocabulaire, les méthodes ou les outils de l'évaluation des situations ; - Partager une culture commune de la démarche globale d'évaluation ; - Appréhender la compatibilité des outils en établissement et service au GEVA ; - Situer les enjeux en termes de compensation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître le cadre législatif et les attendus du projet d'établissement ou de service ; - S'approprier les recommandations de bonnes pratiques professionnelles afférentes ; - Appréhender la démarche méthodologique de conception de projet d'établissement ou de service et d'élaboration de document de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance et appropriation des différents textes sur la prévention des risques individuels et collectifs ; - Apprentissage et appropriation de méthodologie d'identification de types et de facteurs de risques suivants les domaines considérés : caractéristiques des publics accueillis, accompagnement, organisation, installation, etc. ; - Travail d'identification, d'analyse collective de situations de prise de risque, de risques de maltraitance, des situations paradoxales ou contradictoires et des limites des interventions des professionnels et des services ; - Repérage des modalités d'intervention les plus adéquates dans les situations difficiles ; - Entraînement à la formalisation de dispositions préventives et de plan d'amélioration ; - Préparation aux dispositions de contrôle des pouvoirs publics sur les risques de maltraitance et dans le cadre de l'évaluation externe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans une approche contextualisée, dynamique, participative, collective, l'action de formation vise à : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une prise de parole des et entre professionnels de terrain ; - Encourager et accompagner une prise de recul ; - Soutenir un processus : <ul style="list-style-type: none"> o de réduction des tensions, o de production et de transmission de dispositions de régulation individuelle et collective des tensions excessives résultant de l'activité de travail. 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les missions de l'accueil temporaire ; - Situer les différentes modalités d'accueil temporaire ; - Identifier les particularités des pratiques professionnelles et des organisations en matière d'accueil temporaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les enjeux sociétaux et institutionnels de la reconnaissance légale du handicap psychique ; - Identifier certaines caractéristiques de ces publics, et de leur problématique psychique ; - Repérer des modes d'organisation et d'intervention professionnelles pertinents pour ces publics.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation d'analyses sur les notions de projet individuel et de contrat ; - Présentation de différentes méthodologies de projet individuel ; - Etudes de cas à partir de la présentation par des participants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre législatif et réglementaire de l'évaluation des situations de handicaps et du guide GEVA ; - Articulation entre projet de vie, évaluation des besoins, élaboration de projet personnalisé de compensation et projet personnalisé d'accompagnement ; - Les concepts à l'origine du GEVA notamment la CIF (évolution de la notion de handicap et des classifications) ; - L'outil GEVA : son contenu, les modalités de cotation du volet 6 ; - Place du GEVA parmi les outils d'évaluations cliniques : articulation et compatibilité des outils des établissements et services au GEVA. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux, fonctions et contenus du projet d'établissement ou de service ; - Les articulations avec : <ul style="list-style-type: none"> o le cadre d'appartenance et la personnalisation de l'accompagnement, o les autres outils des droits des usagers, o le processus d'amélioration continue de la qualité (évaluation interne et externe), - La démarche de conception et d'écriture du projet d'établissement ou de service. 	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation et analyse collective des textes officiels relatifs à la prévention des risques individuels et collectifs et notamment des recommandations d'organismes ou d'instances habilités (Anesm, HAS...); - Présentation par les participants des situations les plus complexes rencontrées et analyse collective ; - Apports méthodologiques et analyse documentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Resituer dans l'activité de travail les principaux domaines reconnus de tensions au travail ; - Repérage de « situations problèmes » portant notamment sur : <ul style="list-style-type: none"> o les relations à l'usager / groupe d'usagers, o les relations professionnelles, o les conditions et composantes d'organisation du travail. - Situer les manifestations et les causes de l'usure professionnelle ou le sentiment d'usure ; - Entraînement à l'élaboration de dispositions de régulation individuelle et collective. 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre réglementaire de l'accueil temporaire ; - Le référentiel de pratiques professionnelles en accueil temporaire. CREA Nord-Pas de Calais, Centre, Bretagne ; - Dossier technique relatif à l'hébergement temporaire de la CNSA. 	<ul style="list-style-type: none"> Au cours de la formation sont abordés les points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Connaissance des publics : des concepts et notions issus de la psychiatrie et de la psychopathologie ; - Abords de la psychose ; - Parole et communication ; - Vie quotidienne comme support pour comprendre les difficultés des usagers ; - Outils et méthodes de travail des professionnels avec ces publics : de la pertinence du contrat ; la notion de projet, le rapport au temps ; - La question du corps et les problèmes de santé ; - Limites des interventions et le partenariat.
Public	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Professionnels des établissements et services médico-sociaux	Directeurs, cadres hiérarchiques et fonctionnels d'établissements et services sociaux et médico-sociaux	Professionnels des établissements et services sociaux et médico-sociaux	Professionnels de terrain et d'encadrement	Professionnels des établissements médico-sociaux pour enfants ou adultes handicapés	Ensemble des professionnels
Date	11 & 18 juin 2012	5 & 19 juin 2012	4 & 25 avril 2012	23 janvier & 6 février 2012 OU 17 septembre & 1 ^{er} octobre 2012	6 séquences de 3 heures à déterminer sur l'année civile	12 & 26 juin 2012	5 & 12 mars 2012 OU 12 & 19 novembre 2012
Référent	Jean-Yves Broudic	Rachelle Le Duff	Pascal Dréano	Jean-Yves Broudic	Pascal Dréano	Rachelle Le Duff	Jean-Yves Broudic
Coût	400 € pour une durée de 12 heures						
Lieu	CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES						

Intitulé de la formation	8. L'accompagnement des adultes handicapés par des SAVS et des SAMSAH	9. Les personnes handicapées vieillissantes	10. Pratiques professionnelles de direction dans les ESSMS *
Contexte	<p>L'évolution de la demande sociale, économique et politique s'oriente en faveur d'une diversification des réponses apportées aux personnes en situation de handicap, notamment par le biais de prestations à domicile.</p> <p>La loi 2002-2 affirme le droit au libre choix de la personne et de son entourage entre une réponse au domicile ou en établissement et élargit la nomenclature des établissements et services avec notamment la création des SAMSAH.</p> <p>L'offre de réponses à domicile pour adultes se développe avec une diversité de services médico-sociaux : SAVS ou SAMSAH sur notification de la CDAPH, SSIAD pour personnes handicapées de moins de 60 ans sur prescription médicale ou encore SAAD, SPASAD.</p> <p>Parallèlement, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) permet de financer notamment des temps d'aide humaine.</p> <p>SAVS comme SAMSAH ont dans leur mission la coordination des différentes actions mises en œuvre auprès de l'utilisateur.</p> <p>La territorialisation des réponses interroge d'une part la nature de l'offre de ces services et d'autre part la coopération entre acteurs.</p>	<p>L'émergence de la problématique des personnes handicapées vieillissantes s'inscrit dans la logique de l'allongement de la durée de la vie. Ce vieillissement remet en question la barrière d'âge entre adultes handicapés / personnes âgées. Il interroge à la fois les dispositifs institutionnels et les pratiques professionnelles.</p> <p>Ce phénomène nécessite des modes d'accompagnement nouveaux sur le plan de la vie quotidienne, en termes de soins, sur le plan de l'articulation de l'intervention de différents services.</p>	<p>Au sein des services et établissements, les professionnels de terrain bénéficient de plus en plus d'analyses de pratiques ou de supervision, avec l'appui d'un intervenant extérieur.</p> <p>Mais les cadres de direction ne participent pas à ces réunions, et ils n'ont pas toujours de lieu pour parler de leurs pratiques et rompre avec un certain isolement.</p> <p>De plus, ces emplois connaissent actuellement un renouvellement important, ce qui met en avant un enjeu de transmission de savoirs et de culture professionnelle.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les missions et les prestations des SAVS et des SAMSAH, - Situer l'offre de services des SAVS et SAMSAH par rapport aux autres services de maintien à domicile, - Appréhender les spécificités de l'accompagnement à domicile, - Identifier les différents partenaires et les enjeux de la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les enjeux liés au vieillissement des adultes handicapés, - Mieux comprendre les spécificités du vieillissement, - Présenter les réponses proposées pour les personnes handicapées vieillissantes, - Réinterroger les pratiques des professionnels concernés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux repérer sa place dans son institution et les sollicitations des professionnels et des équipes ; - Comprendre et partager les questions professionnelles qui sous-tendent les situations concrètes dans lesquelles le professionnel est engagé ; - Apporter des éclairages différents par l'expérience et le questionnement critique dans un cadre confidentiel, compréhensif et non jugeant, à distance de toute interpellation trop personnelle ; - Analyser les événements complexes qui surviennent au sein des équipes et enrichir la lecture des problématiques des publics accueillis.
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - Le cadre légal des SAVS et SAMSAH (décret du 11 mars 2005, décret du 20 mars 2009) - Spécificités et complémentarités des prestations des services à domicile - Typologie de l'offre nationale et régionale en SAVS et SAMSAH : publics, prestations, zone d'intervention - Le travail partenarial et la coordination 	<ul style="list-style-type: none"> - La connaissance de ces publics sur le plan sociologique, - Les processus psychiques à l'œuvre dans le vieillissement : démence sénile, maladie d'Alzheimer et handicap, - Le regard en termes de déficits ou de troubles, la cohabitation entre usagers, - Les postures des professionnels : le rapport au corps, le rapport à la mort, la notion de bienveillance, le sens du projet individualisé, - L'adaptation des réponses de soins, d'accompagnement de la vie quotidienne et des activités, d'aménagement des locaux, - L'articulation avec les ressources de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix, exposé, récit et partage de situations concrètes, - Echanges interactifs, - Questionnement et travail collectif d'analyse et de déconstruction, - Examen en commun des latitudes existantes pour s'ouvrir à d'autres possibles, - Appropriation individuelle et collective des effets réflexifs, - Apports documentaires en référence aux questions professionnelles traitées.
Public	Professionnels intervenant ou qui interviendront dans les SAVS ou SAMSAH	Professionnels des établissements et services médico-sociaux	Directeurs et chefs de service
Date	10 & 24 mai 2012	19 mars & 2 avril 2012	4 demi-journées à déterminer sur l'année civile
Référent	Rachelle Le Duff	Jean-Yves Broudic	Pascal Dréano
Coût	400 € pour une durée de 12 heures		
Lieu	CREAI de Bretagne - 2 B rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES		Lieu à déterminer



Bulletin d'inscription

(une fiche par formation)



Bulletin à retourner **au plus tard 1 mois avant le début de la formation** à :

CREAI de Bretagne - 2 B, Rue du Pâtis Tatelin - 35700 RENNES - Fax. 02.99.63.41.87

N° d'enregistrement formation professionnelle : 53.35.01613.35

Nom de la structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Ville :** _____

Participants :

NOM	Prénom	Fonction

Une convention de formation vous sera adressée avant le début de la formation.

A l'issue de la formation, des attestations de présence et de formation seront délivrées aux participants.

Intitulé de la formation : _____ **N° :** _____

Dates : _____

Coût : 400,00 € X _____ nombre de personnes **Coût total :** _____ €

Règlement (à l'ordre du CREAi de Bretagne) :

par chèque ci-joint par virement sur facture

DOMICILIATION BANCAIRE : Crédit Mutuel de Bretagne - Agence de Rennes Maurepas

CODE BANQUE : 15589 **CODE GUICHET :** 35 197 **N° de compte :** 01229392143 **CLE RIB :** 43

NB : seules les inscriptions accompagnées du règlement ou de l'avis d'engagement administratif seront retenues, par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Annulation :

Si le nombre d'inscriptions est insuffisant, le CREAi de Bretagne se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation quinze jours avant la date prévue de déroulement.

*Seule une annulation signifiée à l'adresse du CREAi de Bretagne par écrit **15 jours avant le début de la formation** entraînera le remboursement des sommes versées déduction faite de 20 €. par participant (frais administratif et de dossier). Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû.*

Date :

Signature du Directeur,

Cachet de l'établissement